



**Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées**  
**Discours de Madame Ségolène NEUVILLE**  
**Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion**  
**Mardi 29 avril 2014**

**Seul le prononcé fait foi**

Je tiens à remercier Mme Martine CARRILLON-COUVREUR, présidente de votre instance, de bien vouloir m'accueillir, aujourd'hui, au CNCPH.

Avant toute chose, je veux vous dire que le gouvernement de Manuel Valls est dans la continuité de celui de Jean-Marc Ayrault, dans tous les domaines, et en particulier dans celui qui nous intéresse, celui du handicap. Je prends ainsi le relais de Marie-Arlette Carlotti, dans une parfaite continuité, avec pour feuille de route les décisions du Comité Interministériel du Handicap.

Comme je l'indiquais hier soir au Sénat qui examinait le projet de loi d'habilitation relatif à l'accessibilité, les prochaines semaines vont être déterminantes pour réussir notre réforme de l'accessibilité. Outre l'adoption du projet de loi d'habilitation d'ici le mois de juin par le Parlement, nous aurons à échanger ensemble sur le projet d'ordonnance qui devra être publiée dès cet été. Ensemble, nous devons ensuite mobiliser la société toute entière autour des Agendas d'Accessibilité Programmée afin que tous les acteurs concernés, publics comme privés, s'en emparent et partagent avec nous l'intérêt d'engager une démarche d'accessibilité.

2014 ne sera donc pas une année blanche :

Je signerai dans les prochains jours une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance pour proposer des outils financiers attractifs afin d'accompagner les acteurs dans leurs projets d'accessibilité.

Je vais également engager d'ici quelques jours une vaste campagne de communication qui visera d'abord à rappeler les enjeux de l'accessibilité et de la réforme que nous menons, principalement auprès des professionnels et des collectivités, puis, à la rentrée de septembre, celle-ci permettra de faire connaître le mode d'emploi des Ad'AP, l'objectif étant que ces Agendas ou l'engagement de réaliser un agenda, soient déposés en Préfecture avant le 31 décembre 2014.

D'ici quelques semaines, je vais aussi lancer le recrutement des premiers ambassadeurs de l'accessibilité dans le cadre du service civique. À terme, et dès 2014, ce sont 1000 ambassadeurs qui iront sur le terrain sensibiliser et orienter les acteurs dans leur démarche d'accessibilité. Je souhaite à cet égard que votre commission accessibilité puisse prochainement se prononcer sur un projet de fiche de mission pour ces futurs ambassadeurs.

Vous le savez, la réforme de l'accessibilité ne s'arrête pas là. Vous serez dans les prochaines semaines sollicités de façon intense sur les projets de textes d'application, de l'ordonnance d'une part, et du réajustement de l'environnement normatif d'autre part, suite à la concertation présidée par Claire-Lise Campion. Le calendrier initialement fixé est maintenu. Ces textes d'application devront être pour l'essentiel prêts à être publiés dès cet été afin d'entrer en vigueur immédiatement et de nous permettre d'engager et de maintenir une nouvelle dynamique d'accessibilité.

L'ambition du gouvernement, avec cette réforme, est aussi d'impulser de nouvelles formes d'accessibilité qui permettent de prendre en compte toutes les formes de handicap, dans la vie de tous les jours des personnes handicapées, usagers des services publics ou consommateurs comme tout un chacun.

Je ne reviendrai pas sur le détail de la feuille de route du comité interministériel du handicap, Agnès Marie-Egyptienne vient à l'instant de vous présenter un rapport d'étape. Sachez que pour ma part, je resterai vigilante quant au respect des échéances de chacune des mesures du CIH, en particulier dans la perspective de la conférence nationale du handicap qui se tiendra d'ici la fin de l'année. Je veillerai également à la mobilisation de tous les instants de mes collègues du gouvernement dans leurs champs respectifs.

En ce qui concerne l'accessibilité donc :

Je suivrai avec attention l'avancement de l'élaboration du référentiel d'accessibilité des services publics.

Je poursuivrai les échanges engagés avec les fédérations professionnelles pour signer avec elles des chartes d'engagements volontaires sur l'accessibilité des produits et services. Je signerai d'ailleurs très prochainement une charte avec l'Institut National de la Consommation qui prévoit de s'engager sur l'accessibilité de l'information des consommateurs. C'est la première étape vers le développement de la conception universelle.

C'est avec l'INC que nous poursuivons les travaux du groupe « handicaps et consommation » installé en février dernier dans la foulée de la concertation accessibilité.

Dans le même esprit, les travaux du groupe interministériel sur l'accessibilité numérique se poursuivront, je souhaite qu'ils permettent une mobilisation rapide et concrète autour de l'accessibilité des sites internet publics et privés.

Les chantiers ouverts sur l'accès à l'information télévisée ainsi qu'au cinéma français devront également se poursuivre pour que nous puissions étudier rapidement des propositions concrètes afin de développer un sous-titrage et une audio-description de qualité, ainsi que le recours à la Langue des Signes Française, et que ces canaux d'accessibilité se modernisent pour être disponibles sur tous les supports, comme les DVD, les tablettes, les décodeurs, etc.

L'accessibilité téléphonique, pour laquelle une expérimentation nationale de relais téléphoniques est en cours d'organisation pour être lancée le 2 juin, ce dont je me réjouis, me mobilisera également.

Je m'assurerai que la promotion du Français facile à lire et à comprendre s'intensifie, une formation spécialement dédiée aux communicants des différents ministères sera prochainement organisée.

Je veillerai à la diffusion des nouveaux mémentos sur l'accessibilité du processus électoral afin de rappeler aux candidats aux prochaines élections européennes, aux médias ainsi qu'aux mairies, l'impératif d'accessibilité qui s'imposent à eux.

Les travaux du groupe de travail du conseil national de l'habitat sur l'adaptation des logements vont se terminer, je vais donc disposer du rapport de ce groupe et de ses propositions pour que nous puissions avancer dans ce domaine.

Ma feuille de route concerne également la jeunesse avec, entre autres, l'accompagnement des parents, la scolarisation et l'accès à l'enseignement supérieur.

Dans les prochaines semaines, c'est une nouvelle étape que nous allons franchir avec les premiers CDI qui seront proposés aux AVS ayant 6 ans d'expérience avec un contrat d'assistant d'éducation. Nous poursuivons nos travaux pour accompagner les AVS qui ont travaillé dans le cadre d'un contrat aidé pour qu'ils puissent prolonger leur parcours professionnels dans le secteur de l'accompagnement.

J'en profite pour vous confirmer que le futur diplôme d'Etat d'accompagnant sera bien créé dans les délais initialement prévus, vous pouvez compter sur ma détermination.

Je partage avec vous l'intérêt d'un renforcement de la coopération entre le milieu ordinaire de l'éducation et le secteur médico-social. Je sais que nous pouvons nous appuyer sur des projets locaux que vos fédérations portent déjà avec succès mais nous devons aller plus loin. Je m'entretiendrai prochainement avec mon collègue ministre de l'Éducation nationale pour que nous puissions enfin passer du discours aux actes et préparer dès à présent la rentrée scolaire de septembre. Je ferai de même avec ma collègue chargée de l'enseignement supérieur. Pour ce qui concerne le plan autisme, dès le mois de septembre, ce sont 30 unités d'enseignement pour les enfants les plus jeunes, scolarisés en maternelle, qui vont ouvrir.

Nous aurons à suivre les négociations entre les partenaires sociaux qui permettront la création d'un nouveau droit à formation pour les parents qui découvrent le handicap de leur enfant ainsi que le maintien des allocations chômage pour les parents contraints de démissionner pour suivre leur enfant accueilli dans une structure dans une autre région. Pour les aidants toujours : la loi du 20 janvier garantissant l'avenir et la justice du système de retraites est venue améliorer l'accès à certains droits pour les aidants de personnes handicapées, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

Même si la feuille de route du CIH est particulièrement riche et précise en matière d'emploi, je ne peux pas rester les bras croisés devant le taux de chômage beaucoup trop élevé des personnes handicapées. Le contexte contraint que nous traversons aujourd'hui ne suffit pas à lui seul à expliquer cette situation. C'est une mobilisation de tous les instants qui s'impose.

Je compte donc faire de l'emploi des personnes handicapées une de mes priorités au quotidien.

Pour ce qui est de l'accompagnement médico-social, vous le savez, les enjeux sont nombreux. Vous l'avez relevé avec mon communiqué de la semaine dernière, je m'assurerai de la réelle et efficace mise en œuvre de l'accord Franco-Wallon. Je sais que votre Conseil est partie prenante du suivi de cet accord et je me réjouis de notre collaboration sur ce chantier urgent. Denis Piveteau poursuit ses travaux. J'ai demandé à le rencontrer. J'attends ses préconisations auxquelles, je le sais, vous contribuez activement.

Je puis vous assurer que le décret relatif aux frais de transport dans les Centres d'action médico-social précoces (CAMPS) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), qui n'a pu être signé jusqu'alors, est sur le point de sortir des ministères des comptes et de la santé. Je m'engage à vous informer de sa sortie imminente.

Pour ce qui est du chantier relatif à l'amélioration des processus de décision au sein des MDPH, le projet IMPACT (pour innover et moderniser les processus pour l'accès à la compensation dans les territoires) se poursuit. Le deuxième comité de pilotage national est programmé pour la mi-mai.

La santé mentale et le handicap psychique, en lien avec la stratégie nationale de santé, fait partie de mes priorités : je veux travailler à l'amélioration du fonctionnement des Groupements d'entraide mutuelle (GEM). Je veux que l'expérimentation dite de "dispositif" portée par l'association des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (l'AIRE) se poursuive.

Pour ce qui est de l'accès aux soins des personnes handicapées, vous le savez, c'est une priorité que je partage avec la ministre des affaires sociales et de la santé : les ARS se sont réunies à la fin du mois de mars pour travailler sur ce sujet. Je souhaite que nous avancions en 2014 sur ce sujet.

La lutte contre la maltraitance des personnes handicapées sera aussi ma priorité : la convention entre le ministère des affaires sociales et de la santé et les principales fédérations de gestionnaires est prête à être signée. Elle vous a été présentée ou doit l'être. Je souhaite la signer moi même, avec vous.

De manière complémentaire au CIH, mon programme pour 2014, c'est aussi de poursuivre ce qui a été engagé pour la mise en œuvre du 3ème plan autisme : je vous le dis, je souhaite poursuivre le tour de France qui a été engagé et je le rendrai personnellement dans plusieurs régions. Je souhaite que le décret d'organisation des centres de ressources autisme que certains d'entre vous ont contribué à faire avancer et qui sera bientôt porté à votre concertation sorte vite. Les objectifs 2014 du 3ème plan seront tenus.

De même, le 1er schéma pour les handicaps rares se termine. Je souhaite, si mon agenda le permet, présider le prochain comité de suivi qui se tiendra prochainement, afin d'en tirer les enseignements et de travailler aux suites à lui donner.

Le champ du handicap, vous le savez, souffre d'un déficit de connaissance : le CIH s'est aussi engagé sur ce terrain là. Plusieurs appels à recherche ont été lancés début 2014 par la CNSA et l'institut de recherche en santé publique, notamment le programme handicap et perte

d'autonomie. Un appel à projet portant sur les personnes handicapées vieillissantes, en partenariat avec la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé doit être lancé en septembre 2014.

Par ailleurs, l'audit des systèmes d'information des MDPH et de la CNSA s'est achevé début 2014 : je m'assurerai que la CNSA mette en place une programmation pluriannuelle des travaux qui permette de résoudre la plupart des difficultés auxquelles nous sommes collectivement confrontés en matière de déficit d'information utile disponible.

Je ne vous l'apprendrai pas, la politique du handicap repose nécessairement sur un portage interministériel et transversal. C'est la raison d'être du CIH. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes actuellement en train de reconstituer le réseau des référents handicap de chaque cabinet et de chaque administration pour tenir compte du remaniement ministériel et de la nouvelle configuration gouvernementale, en lien avec le secrétariat général du CIH. Je vous confirme par ailleurs que la circulaire du Premier ministre du 4 septembre 2012 sur le volet handicap de chaque projet de loi, conformément à l'engagement du Président de la République, reste plus que jamais d'actualité. Je m'assure que tous les ministres du nouveau gouvernement la connaissent et la mettent en œuvre. La contribution de votre conseil à la réflexion sur le contenu des volets handicap des projets de loi reste donc essentielle. La circulaire fait référence à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, le premier bilan de sa mise en œuvre par la France sera bien réalisé en 2014.

Je souhaite que nous fassions ensemble de la prochaine conférence nationale du handicap un rendez-vous utile. Plusieurs chantiers ont déjà été engagés pour nous permettre de définir de nouvelles perspectives à cette occasion. Je pense aux missions parlementaires, sur l'accessibilité du processus électoral, sur le développement de l'accessibilité téléphonique, sur l'accompagnement professionnel tout au long de la vie. Je pense à la mission confiée à Denis Piveteau sur les situations critiques, au groupe de travail piloté par François Chérèque sur les personnes handicapées en situation de pauvreté. Je pense à la mission confiée au Conseil économique, social et environnemental sur la société accompagnante. Cette conférence sera aussi le temps du bilan des mesures du CIH, de l'ensemble des chantiers que je viens d'évoquer, et d'un point d'étape sur la mobilisation de la société autour des Ad'AP. Il m'importe que le CNCPH soit partie prenante dans l'organisation de cette conférence nationale. J'ai bien entendu que votre participation ne devait pas se limiter à l'élaboration de rapports volumineux. Je vais donc rapidement vous proposer les modalités de notre collaboration sur la préparation de ce rendez-vous.

Ma porte vous est grande ouverte au ministère ainsi que sur le terrain, car je compte me déplacer régulièrement dans les territoires à la rencontre des porteurs de projets locaux. J'en profite pour vous présenter mon cabinet, avec des visages que vous connaissez et d'autres nouveaux : Daniel Zielinski, Myriam Bouali, Hélène Marie, Jérémie Boroy, Marie-Automne Thépot, Alexis Darmois et Jérôme Voiturier.

Merci à vous tous pour l'aide précieuse que vous m'apportez.